

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Doit de refuser la publication des insertions payées et même payées sans restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Novembre 1875.

Bulletin politique.

La discussion de la loi électorale qui a commencé lundi à Versailles n'a pas produit au débat les résultats que se promettaient les gauches. Elles espéraient en effet que le gouvernement appuierait l'amendement Delsol qui propose de fixer à deux ans au lieu de six mois la durée du domicile électoral, que malgré cet appui l'amendement serait rejeté et qu'ainsi le ministère subirait un échec et se compromettrait gravement dès le début de la discussion.

Mais les radicaux jouent de malheur depuis le retour de l'Assemblée et aucune de leurs prévisions ne se réalise. M. Delsol a d'abord déclaré qu'il retirait son amendement, sauf à le représenter en troisième lecture. M. Ricard, l'aigle de Niort, qui avait un discours à placer et un stock de lieux-communs sur le suffrage universel à écouler, est monté alors à la tribune et a combattu pendant trois quarts d'heure un amendement qui n'existait plus et que personne ne défendait. Les avocats ont toutes les audaces ! C'est alors que s'est produit l'incident important de la séance. M. Dufaure a déclaré que le gouvernement se ralliait à l'article premier du projet, sous la condition suivante : Si les futures élections ont lieu au mois d'avril prochain ou plus tôt, comme le gouvernement le désire, elles devront être faites avec les listes arrêtées le 31 mars 1875.

La commission a accepté, et d'un commun accord, l'article premier qui lui a été renvoyé pour des modifications de rédaction.

Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance de la déclaration de M. le garde des sceaux. Elle implique de la part du gouvernement l'intention formelle de faire les élections à très-bref délai et probablement

dans le mois de janvier. Dans ces conditions, la présente session ne se prolongerait vraisemblablement pas au-delà du 15 décembre. Elle peut parfaitement, dans un espace de cinq semaines, achever les travaux indispensables, c'est-à-dire la loi électorale, la loi sur la presse, quelques lois de finances et la nomination des soixante-quinze sénateurs dont la constitution lui a réservé le choix. Les élections sénatoriales auraient lieu à la fin de décembre et les élections législatives à la fin de janvier.

Comme on le voit, la situation se simplifie et il paraît de plus en plus certain que les espérances des gauches, qui comptaient sur une crise ministérielle, sur des agitations parlementaires de nature à inquiéter le pays, seront absolument déçues. Notons en passant que les radicaux, qui depuis trois ans invoquent la dissolution, qui l'ont maintes fois demandée alors qu'ils étaient sûrs de ne pas l'obtenir, témoignent, aujourd'hui, en la voyant imminente, une satisfaction des plus médiocres.

Le gouvernement, au contraire, que l'on accusait de vouloir prolonger indéfiniment l'existence d'une Chambre dont la majorité lui est acquise, prend l'initiative et témoigne le désir de procéder le plus tôt possible aux élections. C'est que les membres de la gauche et de l'extrême gauche ne conservent plus guère d'illusions sur la défaite de ce scrutin de liste auquel ils tiennent tant et dont ils savent jouer avec tant de virtuosité, grâce à l'habile organisation de leurs comités rayonnant dans tous les départements. L'intransigeant M. Naquet faisait l'autre jour, dans un des couloirs de l'Assemblée, cet aveu mélancolique : avec le scrutin d'arrondissement, nous perdons au moins quarante sièges !

C'est bien là, en effet, ce qu'espèrent les conservateurs, et c'est pour cela que tous les députés dignes de ce nom n'hésiteront pas à voter le scrutin uni-nominal. Il paraît certain, dès à présent, que le groupe de l'extrême droite, à l'exception de huit ou neuf de ses membres, se prononcera en faveur de ce mode de votation. Les députés de l'ap-

pel au peuple sont, paraît-il, divisés sur la question, mais la majorité, les deux tiers du groupe au moins, voteront le scrutin d'arrondissement.

Le centre droit, sur une partie duquel comptaient les ennemis de M. Buffet, s'est réuni lundi avant la séance et a décidé, à l'unanimité, qu'il soutiendrait la politique du gouvernement. Or, cette résolution implique : 1° le vote du scrutin d'arrondissement ; 2° le maintien de la loi des maires ; 3° l'adhésion à la politique du cabinet.

Enfin, le centre gauche lui-même n'est pas inféodé tout entier de la politique de M. Gambetta, et l'*Evénement* avoue que plusieurs notabilités de ce groupe, MM. André, Germain, Bérenger, Cézanne, se prononceraient pour le scrutin d'arrondissement.

Ainsi échouent piteusement les projets des gauches et les tentatives de coalition des groupes constitutionnels contre le ministère et surtout contre M. Buffet.

Cette campagne, menée si ardemment pendant les vacances par la *Republique française*, le *Courrier de France* et autres feuilles de même couleur, tourne à la confusion des généraux de la gauche, et M. Buffet, ce condamné dont l'exécution était fixée aux premiers jours de novembre, se porte aujourd'hui beaucoup mieux que ses adversaires.

On considère généralement que le scrutin d'arrondissement sera adopté à une majorité de vingt ou vingt-cinq voix.

(Agence américaine.)

Chronique générale.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Plusieurs députés appartenant aux divers groupes de l'Assemblée ont entretenu M. le ministre de l'intérieur de la situation qui allait leur être faite par le vote de la loi électorale, et de l'impossibilité absolue dans laquelle ils se trouveraient de continuer à siéger à Versailles après la décision de l'As-

semblée. On comprend, en effet, qu'une fois cette loi votée, et quelle que soit d'ailleurs la forme de scrutin adoptée, la majeure partie des députés seront obligés de se rendre dans leurs départements pour s'occuper de leur réélection.

La justesse de ces observations a frappé M. le vice-président du conseil, et il paraît définitivement admis qu' aussitôt après le vote de la loi électorale, le cabinet actuel, s'il se maintient au pouvoir, proposera à l'Assemblée d'adopter quelques lois d'affaires qui sont urgentes, puis de nommer les soixante-quinze sénateurs et de fixer le jour de sa séparation. Dans le cas où le scrutin de liste serait adopté, le cabinet actuel donnerait sa démission, mais il serait évidemment remplacé par un ministère de dissolution, et, par conséquent, le résultat serait le même. On peut dès à présent conjecturer que l'Assemblée actuelle sera dissoute vers les derniers jours de cette année, ou au plus tard vers les premiers jours de l'année prochaine.

* *

Voici décidément le programme des radicaux de la Seine pour les élections sénatoriales ; il vient d'être acclamé de nouveau dans une réunion :

Election du Sénat rendue au suffrage universel.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Instruction gratuite, obligatoire et laïque.

Droit de réunion et d'association.

Liberté de la presse.

Réformes fiscales.

Abrogation des lois entravant les libertés municipales.

Abrogation de la loi sur l'enseignement supérieur.

Application des lois interdisant aux jésuites le séjour sur le territoire français.

* *

Il est question de demander à la Chambre une extension de la loi de 1852, destinée à préserver, autant du moins que cela est possible, le territoire des inondations.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

(Suite.)

XXI.

Ah ! la belle rumeur quand on sut, au pays, mes projets de voyage ! Du reste, je ne tardai pas à les propager moi-même par mes préparatifs de départ. Jamais voyageur n'avait pris à l'avance de telles dispositions. Lambert, préparant son expédition au pôle nord, a dû certainement être moins affairé, moins agité.

D'abord, il fallut chercher dans toute la contrée un artiste capable de faire des béquilles comme on n'en avait jamais vu, légères, solides, élégantes. J'en voulais deux paires, dont une de rechange en cas d'accident ; mais j'en commandai quatre chez quatre menuisiers différents, afin de choisir dans ces quatre les deux plus belles paires.

Je dessinaï moi-même le plan de deux malles monumentales ; sur quoi l'on se figura que j'allais me livrer aux pérégrinations les plus fantastiques. Manteaux, sacs de voyage, arrivaient de tous les côtés, ainsi que les coiffures les plus impénétra-

bles au froid, à l'air, à l'eau, au soleil. Je n'avais qu'un pied à chausser, vous le savez, mais pour ce pied il me fallut des housses à désespérer saint Crépin. N'en trouvant pas dans le département d'assez solides, d'assez propres, d'assez chauds, j'en fis venir de Paris.

Je fis venir de Paris également des cartes de géographie, des plans et indicateurs de chemins de fer, des guides Joanne pour la France, la Suisse, l'Italie.

Une vieille tante qui habitait à vingt lieues de chez nous, informée de cette soudaine ardeur, m'envoya vite une invitation de l'aller voir, voulant, disait-elle, profiter de mes dispositions qui peut-être ne dureraient guère.

J'assurai cette bonne tante que ma résolution était inébranlable, et qu'à l'automne elle pouvait compter sur moi.

XXII.

La nuit, dans mes rêves, je me retrouvais avec mes deux jambes. Il me sembla même plusieurs fois que je planais dans l'air avec des ailes, comme les oiseaux ; ou bien des béquilles fées m'emportaient à travers l'espace.

Voyages, navigations lointaines, étaient l'unique sujet de mes conversations et de mes réflexions. Nul héroïsme n'égalait à mes yeux celui des investigateurs de pays inconnus. Il n'existait plus pour

moi qu'un seul genre de littérature, celle des voyages.

Et pourquoi ne me ferai-je pas, moi aussi, une réputation dans ce genre ? Il n'est pas nécessaire pour cela, me disais-je, de parcourir les cinq parties du monde. Chapelle et Bachaumont se sont illustrés par une promenade dans le midi de la France ; Xavier de Maistre s'est acquis plus de réputation encore par son *Voyage autour de ma chambre* ; je pensais aussi au *Voyage sentimental* de Sterne, et me promettais bien de raconter aussi mes pérégrinations, qui peut-être ne s'arrêteraient pas au programme tracé par Valentin. Je me sentais maintenant prêt à aller, aller... j'eusse pris, je crois, ma course à cloche-pied.

Je lus, vers cette époque, la correspondance de Victor Jacquemont ; cette correspondance m'enchantait ; j'en fis des extraits comme quelqu'un qui se fût disposé à visiter lui-même Cachemire et Lahore. Immédiatement après Jacquemont, et pour comparer entre eux les deux récits, je lus le voyage de Bernier, qui précéda Jacquemont de deux siècles dans ces contrées. L'histoire si bien racontée de l'empereur Aureng-Zeyb me mit en plein rêve, et je me crus, moi aussi, devenu médecin de cette majesté. Je le (ou la) rajeunissais comme Jacquemont, depuis, a rajeuni Runjeet-Sing, tant et si bien s'étaient confondus et mêlés dans ma cervelle tous ces souvenirs d'Orient.

XXIII.

Le jardinage, véritablement, souffrait un peu de tous ces projets, et plus d'une fois je négligeai ou d'arroser, ou de tailler, ou de repiquer à temps.

Et puis, l'esprit d'initiative n'était plus aux occupations horticoles. J'étais tout à mes voyages.

Valentin m'avait écrit une nouvelle lettre, m'engageant plus que jamais à partir. Ma tante, de son côté, renouvelait son invitation à la venir voir.

L'automne approchait ; nous étions en septembre. Les cueillettes en tout genre touchaient à leur fin. Mais il était arrivé que, mes préparatifs ayant été faits si longtemps à l'avance, j'avais eu, dans les derniers temps, à m'occuper beaucoup moins de mon voyage. Il y eut donc des jours où, tout naturellement, j'y pensai moins aussi. Dans ces jours-là, si je n'étais pas très-occupé de mes cultures ou de mes élevages, je me sentais inquiet, incertain, flottant dans l'irrésolution et la vague, ce qui parfois me rendait fort triste. Au contraire, je reprenais la gaieté quand je me trouvais occupé, je dis occupé manuellement ou des affaires rustiques, ou des préparatifs du départ.

Un certain dimanche que je m'en étais allé à plus de cinq cents mètres de mon ermitage, et que je me promenais seul, à mi-coteau, le long d'une hêtrée, je m'assis tout pensif au soleil, près d'un fourré de genévriers et de houx. Une jolie

Cette loi, qui n'était jusqu'ici applicable qu'aux bassins de la Seine et de la Loire, serait étendue aux vallées de la Moselle, de la Saône, du Rhône et de la Garonne. On sait qu'une des principales dispositions de la loi de 1852 défend la construction de barrages, de digues, d'obstacles de quelque genre que ce soit, dans le champ submersible des vallées.

Un journal, qui prend beaucoup de peine pour attirer sur lui l'attention, la France, annonce un prochain manifeste du comte de Chambord, ou tout au moins des instructions apportées aux amis du prince, par son secrétaire, M. de Monti, qui vient d'arriver à Paris.

D'après les évaluations du comité de souscription, les dégâts occasionnés par les inondations du Midi peuvent être approximativement fixés à 113 millions. Ces pertes ont atteint 127,617 personnes, mais quelques-unes d'entre elles se trouvant au-dessus du besoin, ne prendront pas part à la répartition des 28 millions déjà recueillis. On peut dire, d'une manière générale, que les victimes du 23 juin dernier recevront 30 0/0 du montant de leurs pertes dûment constatées par les délégués nommés *ad hoc*.

ACHAT DE CHEVAUX PAR LES ALLEMANDS.

On nous écrit du département de l'Orne que des officiers prussiens parcourent ce pays pour acheter des chevaux, et qu'ils y font des achats considérables, surtout en chevaux de choix dont ils offrent des prix avantageux. C'est ainsi que l'empire allemand travaille à assurer la paix. Ces achats ont deux buts bien évidents : accroître ses ressources hippiques et diminuer les nôtres pour le cas d'une nouvelle guerre.

Nous comprenons le grave inconvénient qu'il y aurait à faire chez nous ce que fait l'empire allemand chez lui : prohiber tout simplement l'exportation des chevaux. Mais nous voudrions que le gouvernement encourageât l'élevage des juments et renonçât à l'usage des juments dans les corps de troupe. Les primes décernées aux juments à condition d'élever leurs poulains sont aussi un utile moyen de refaire notre richesse chevaline en dépit des vides qu'y font les achats de l'étranger. Il est certain que depuis la cruelle consommation des chevaux qui a été faite dans la guerre de 1870-71, les vides énormes faits par cette guerre n'ont pu être comblés, et le nombre croissant des achats que font chez nous les étrangers, principalement les Allemands, impose au gouvernement le devoir de stimuler la production, au moins celle des races de mérite, par tous les moyens en son pouvoir.

Depuis la guerre, d'après une statistique officielle, la France a vendu en trois ans et demi aux étrangers plus de 60,000 chevaux dont plus de 36,000 aux Allemands, sans compter ceux que l'Allemagne a pu nous acheter par des prête-nom suisses, belges, hollandais, etc.

Pendant que l'Allemagne ferme son marché aux chevaux aux étrangers et fait chez nous des razzias de chevaux, il est essentiel pour nous de nous mettre en mesure vis-à-vis des conséquences pratiques en vue desquelles l'empire allemand se livre à ce coûteux drainage de chevaux alors que son budget est obéré, et qu'elle est obligée d'aggraver les impôts pour nouer les deux bouts.

Nous aimons à penser que le gouvernement ne voit pas ces faits d'un œil indifférent et qu'il se préoccupe des moyens de ne pas nous laisser dépourvus de chevaux pour le cas peu possible, Dieu merci, mais possible à tout prendre, d'une lutte à soutenir contre elle.

Il faut bien noter, d'ailleurs, que plus nous serons dénués de ressources, plus nous serons exposés à ce qu'on nous suscite des vexations propres à rendre la guerre inévitable.

Ayons des chevaux comme garantie de la paix, et au besoin en vue de la guerre.

(Gazette des campagnes.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier mercredi.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi électorale.

Le dernier paragraphe de l'article 7 tend à ce que l'inéligibilité des militaires ne soit pas applicable aux officiers de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale.

M. le général Billot demande que les maréchaux et amiraux et les généraux ayant commandé en chef soient éligibles comme les officiers du cadre de réserve.

Les noms de pareils hommes sont connus de la France entière, la lutte électorale ne peut les diminuer, et en entrant dans la Chambre, ils peuvent y trouver des égaux, mais non des supérieurs.

Leur exclusion priverait la Chambre de lumières nécessaires.

M. le général de Cisse, ministre de la guerre, croit qu'il suffit de reconnaître l'éligibilité des officiers du cadre de réserve, sans distinction entre ceux qui ont ou n'ont pas commandé en chef, et maintient la rédaction qu'il a proposée.

M. le général Billot demande si les maréchaux et amiraux sont inéligibles.

M. le ministre de la guerre répond que les maréchaux et amiraux sont en activité permanente jusqu'à leur mort. Leur place est au Sénat, et non à la Chambre des députés.

L'amendement de M. le général Billot, mis aux voix, n'est pas adopté.

Le dernier paragraphe de l'article 7 est adopté.

M. Denfert-Rochereau propose un paragraphe additionnel ainsi conçu : « Seront considérés comme militaires en retraite, les militaires en instance pour la retraite. »

M. Bethmont dit que la commission ne s'oppose pas à l'adoption de ce paragraphe.

M. l'amiral marquis de Montaignac, ministre de la marine, dit que la demande de retraita ne crée pas à l'officier une situation légale ; il n'y a dans l'armée que des officiers en activité ou en retraite.

M. le général Mazure ajoute que les officiers en instance pour la retraite restent au corps dans cette situation. Ils ne peuvent être éligibles.

M. Bethmont répond qu'il serait injuste de faire tourner au détriment des officiers les lenteurs nécessaires de la bureaucratie.

L'amendement de M. Denfert-Rochereau, mis aux voix, n'est pas adopté.

L'ensemble de l'article 7 est adopté.

L'article 8 règle les incompatibilités ; il est adopté avec une modification de texte indiquée par M. de Marcère.

Les articles 9 et 11 sont adoptés.

L'article 12 est relatif à l'inéligibilité de certains fonctionnaires dans leur ressort.

M. de Champvallier demande qu'il ne soit pas fait mention des colonies dans cet article, l'honorable membre se proposant de soutenir un article aux termes duquel la présente loi ne serait pas applicable aux colonies.

M. Bethmont dit que l'Assemblée ayant décidé hier l'inéligibilité absolue des officiers, il n'y a pas lieu de maintenir dans l'art. 12 les dispositions relatives à leur inéligibilité relative.

Mais l'orateur propose un amendement tendant à ce que les officiers supérieurs de l'armée territoriale ne soient pas éligibles dans le département où ils exercent leur commandement. Cette disposition assurerait un meilleur recrutement de l'armée territoriale et une plus complète liberté électorale.

Rien n'empêcherait les candidats politiques qui veulent en même temps avoir des grades dans l'armée territoriale de solliciter des commandements dans d'autres départements. La discipline gagnera à ce qu'il n'y ait rien de commun entre la politique et le service militaire.

Le colonel-député serait dans une situation impossible à l'égard de son soldat-électeur. Enfin, il ne faut pas que les choix du ministre de la guerre puissent être suspectés de partialité politique.

M. le marquis de la Roche-Thulon dit que les arguments de l'honorable M. Bethmont pourraient s'appliquer à tous les grades de l'armée territoriale et à toutes les fonctions électives.

Ira-t-on jusqu'à interdire aux conseillers généraux, aux maires d'exercer des commandements dans l'armée territoriale ?

Quant à l'exercice du commandement dans un département étranger, il est contraire à l'esprit de l'armée territoriale, dans laquelle il est essentiel que les officiers connaissent leurs hommes et soient connus d'eux. Si l'amendement était adopté, l'armée territoriale serait décapitée. (Très-bien ! à droite.)

M. Bethmont demande le renvoi de son amendement à la commission.

M. Ricard, rapporteur, demande le renvoi.

Le renvoi est de droit.

L'article 13 est ainsi conçu : « Tout mandat impératif est nul et de nul effet. »

M. Naquet combat cet article dans lequel il voit la négation d'un principe fondamental de toute démocratie.

Aux yeux des démocrates, la véritable souveraineté réside dans la masse des électeurs ; le gouvernement direct étant matériellement impossible, il faut du moins que le mandataire ne puisse substituer sa volonté personnelle à la volonté nationale.

L'orateur n'espère pas faire rejeter l'article 13, mais il a tenu à faire ses réserves au nom de la souveraineté du peuple.

M. Delorme dit que la commission a trouvé plus raisonnable et plus efficace de déclarer nul le mandat impératif, que d'annuler l'élection qui y aurait donné lieu.

Il serait très-difficile de définir le mandat impératif.

Le bruit et les interruptions empêchent M. Delorme de parler et l'obligent à quitter la tribune.

L'article 13 est mis aux voix et adopté.

On passe à la discussion de l'article 14. M. Antonin Lefèvre-Pontalis a la parole pour développer un amendement dans lequel il demande l'adoption du scrutin uninominal.

La séance continue.

Nouvelles militaires.

LES MANŒUVRES MILITAIRES EN 1875.

L'*Avenir militaire*, qui vient de paraître, publie une étude remarquable intitulée : *Observations générales sur les manœuvres de 1875*.

Nous en détachons le début qui résume ce qui s'est fait, aussi bien en France qu'en Allemagne, pendant les dernières grandes manœuvres :

« On loue beaucoup de choses dans les manœuvres, on en critique un grand nombre. Toutefois, nous n'avons pas rencontré, soit dans les comptes rendus qui ont été publiés, soit dans nos lettres particulières, d'esprit de dénigrement systématique et encore moins d'opposition. La critique nous a paru le résultat naturel de l'appréciation des faits, et, réduite à ces proportions, elle n'est plus que l'aiguillon nécessaire ayant longtemps fait défaut, au grand détriment de nos troupes. Si l'armée française est encore loin de la perfection souhaitable, si la routine paralyse son essor, il y a pourtant quelques progrès accomplis. Des fautes ont été commises en trop grand nombre sans doute. Elles sont excusables pour une première application de manœuvres. Il était difficile qu'il en fût autrement. »

D'après le récit de ceux qui ont assisté aux manœuvres allemandes, d'après les journaux mêmes de ce pays, de graves erreurs auraient signalé les exercices de cette année, et on y serait parfois resté assez loin de cette perfection que quelques thuriferaires s'évertuent à proclamer. Ce n'est certes pas là un motif d'excuser la France ; notre but ne peut pas être de faire aussi bien que

scabieuse balançait près de moi sa mélancolique fleur bleue. Le grillon, sous l'herbe, faisait retentir ses cymbales. L'air était embaumé du parfum des fruits ; les oiseaux chantaient ; les bestioles de toute espèce circulaient dans l'herbe.

Ravi et comme en extase devant ce spectacle de la vie universelle, je regardais, j'écoutais... Une voix jeune, pure, charmante, se fit soudainement entendre derrière le buisson de houx. Cette voix chantait une chanson dont chaque parole eut son écho au plus profond de mon cœur.

Viens, m'ont dit vingt chars rapides ;
Le feu nous pousse à travers
Bois épais, cités splendides,
Monts et prés, champs et déserts.
Faisant honte aux hirondelles,
Tu croiras, sur nos essieux,
Que la terre a pris des ailes
Pour passer devant tes yeux.

Viens, me crie un beau navire,
Voir l'homme en tous les climats,
Voir en germe quelque empire,
Des ruines voir l'amas.
Par un caprice de l'onde,
Tu peux, voguant avec moi,
Ajouter un nouveau monde
A ceux dont le nôtre est roi.

Des astres je sais la route ;
Viens, dit un aérostat ;
Monte à la céleste voûte,
Pour en juger mieux l'éclat.
Sur maint problème à résoudre,
Dans mon vol audacieux,
Viens, au-dessus de la foudre,
Sonder l'abîme des cieux.

— Partez tous. Ici je reste,
Heureux d'un monde borné ;
D'oiseaux, de fleurs, monde agreste,
D'ombrages environné.
Quand la nuit étend son voile,
Et qu'au ruisseau transparent
Vient se mirer une étoile,
Oh ! que l'univers est grand !

XXIV.

Aussi vite que je pus, j'allai regarder derrière le buisson... j'y trouvai un grand collégien occupé à cueillir des champignons.

Ce n'était pas, pour sûr, ce collégien qui avait chanté. Je m'en aperçus bien lorsque je l'entendis me saluer d'une voix rauque et me dire :

— Je vous connais, Monsieur, je suis presque votre voisin, et l'on m'a dit dans le pays que vous vous occupiez de botanique. Serait-ce une indiscretion de vous demander si vous avez fait une étude particulière des champignons ?

Je répondis que je connaissais à peu près les grosses espèces indigènes, mais que c'était tout.

— Eh bien, dit-il, nous pourrions nous entendre : j'en suis à mes débuts, et, si vous le permettez, j'irai quelquefois vous demander de m'aider pour la dénomination et le classement...

— Très-volontiers, mon jeune ami, si, ne vous connaissant pas, je puis...

— Oh ! pardon, Monsieur ! Je suis le fils de M. Berthais, professeur de mathématiques au collège Chaptal. Mon père a loué tout récemment une

maisonnette dans ce village, pour y venir chaque année passer les vacances loin de Paris. Nous y voilà installés depuis un mois, et comme j'aime la botanique, et que l'automne est le printemps des champignons...

— Mais on chantait tout à l'heure près de ce buisson.

— Vraiment oui ; c'était ma sœur Florine, qui se plaît à courir avec moi dans la campagne. La voici là-bas sous les hêtres, occupée à ramasser les plus belles faines pour une collection de fruits que nous faisons ensemble.

— Mademoiselle votre sœur chantait une bien jolie chanson.

— Ah ! oui, la chanson des *Voyages*, de Béranger. C'est mon père, ami du chansonnier, qui la lui a fait apprendre.

Florine, un instant après, vint rejoindre son frère ; c'était une belle fille de dix-neuf à vingt ans. Je saluai, honteux, le croiriez-vous, et rougissant de ma jambe absente, comme j'eusse rougi d'une faute qu'on eût pu me reprocher ; puis je les vis l'un et l'autre reprendre en courant le chemin de la maison paternelle.

XXV.

Voilà, lecteur, comment je vis, pour la première fois, celle qui a bien voulu devenir la femme du malheureux infirme.

A l'heure où j'écris ceci, nous sommes mariés depuis vingt-quatre ans ; sept enfants sont nés de notre union. Six vivent, et tous avec deux jambes ! le plus jeune a douze ans et l'aîné vingt-deux.

Bien des événements se sont passés depuis cette époque, et cependant rien ne m'a fait oublier cette première entrevue.

Comment se fit notre mariage ? De la façon la plus simple. La famille Berthais était une famille excellente : le père et la mère, à cause de leur fils qui m'avait pris en affection, m'accueillirent avec bonté, avec cordialité. Je m'habituai à eux, ils s'habituaient à moi ; l'estime devint réciproque ; nous avions d'ailleurs, de part et d'autre, le goût de l'étude.

Vingt-neuf ans, c'était mon âge, et vingt-deux celui de Florine, au moment de notre mariage.

Je reprendrai les choses en détail dans un instant ; mais tout de suite je peux dire que la paix n'a pas été un seul jour sérieusement troublée dans notre pauvre famille. Je dis *pauvre famille* à tort, puisque jamais il n'y eut maison plus riche de sérénité et de gaieté que ne le fut la nôtre.

(La suite au prochain numéro.)

les Allemands, il faudrait tâcher de faire mieux, et pour cela tendre sans cesse vers les améliorations.

Les progrès sur les procédés employés l'année dernière sont peu sensibles, sinon nuls; on tourne dans le même cercle. A part le 15^e corps, où l'on a introduit quelques innovations heureuses, tous les autres corps se ressemblent. L'usage trop absolu d'un mécanisme traditionnel engendre une uniformité qui saute aux yeux de l'observateur. Au Nord, à l'Ouest, au Centre, au Midi, l'aspect du terrain change, mais les programmes de manœuvres sont à peu près identiques. L'originalité fait défaut partout. Le 15^e corps a seul présenté une exception à cette monotonie générale. On pense communément qu'un développement plus étendu de l'instruction chez les officiers, une connaissance plus profonde de la guerre et de ses procédés chez les chefs élevés, comme dans les états-majors, serait l'unique moyen de réagir contre les habitudes traditionnelles invétérées.

Le Journal des Débats donne quelques détails sur les nouvelles dispositions réglementaires que le général de Cissey a cru devoir prendre pour fortifier l'institution du volontariat.

Désormais, les engagés conditionnels, qu'ils soient de première ou de deuxième année, seront tous, sans aucune exception, incorporés et soumis à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux.

Ils seront, par suite, classés comme les simples soldats, dans les compagnies, escadrons ou batteries, vivront à l'ordinaire et logeront à la caserne.

Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir aucun changement d'armes et de corps ne pourrait avoir lieu que dans l'intérêt du service ou pour raisons de santé dûment constatées.

Dorénavant, la tenue des engagés conditionnels sera la tenue réglementaire du corps; ils ne pourront, dans aucun cas, porter que des effets sortant du magasin; les règlements sur la discipline leur seront appliqués sans aucune modification, etc.

Par le décret améliorant la situation des sous-officiers, le ministre de la guerre s'était engagé à leur procurer un certain bien-être dans les casernes: les chambres auraient été plus vastes ou occupées par un moins grand nombre de lits; au mobilier actuel, mobilier tant soit peu sommaire, on aurait joint un bureau, un appareil de chauffage, poêle ou cheminée, etc., etc.

Toutes ces améliorations, il faut bien le reconnaître, n'ont point été exécutées ou s'exécutent lentement.

Pourtant l'administration de la guerre est, nous pouvons l'affirmer, animée des meilleures intentions, et la preuve la plus évidente que nous en puissions donner, c'est que, dans les nouvelles casernes construites ou projetées par les municipalités, les dispositions sont prises pour procurer à nos sous-officiers une installation plus confortable.

Tout y gagnera, surtout le moral de l'armée. Retenus chez eux par ce bien-être relatif, les sous-officiers pourront consacrer à la lecture, à l'étude ou à d'autres occupations sérieuses une partie du temps qu'ils perdent encore aujourd'hui au café.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Quelle triste nuit nous avons passée! La tempête, qui hier s'était apaisée au milieu du jour, a repris vers le soir en déversant sur notre ville des torrents de pluie jusqu'à une heure assez avancée. Alors la tourmente a fait qu'augmenter. C'était quelque chose d'effrayant d'entendre ces coups de vent terribles qui menaçaient à chaque instant d'emporter les cheminées et les toitures des maisons.

Ce matin, les ardoises jonchaient littéralement les rues: on craignait à chaque instant de se voir tomber sur la tête la tuile de Pyrrhus. Plusieurs habitations ont été endommagées par des débris de cheminées; des maisons, découvertes en partie, ont vu leurs habitants obligés, au milieu de la nuit, d'aller chercher un abri chez leurs voisins. La guérite du château a été emportée par-dessus les remparts et est allée tomber à

quelques centaines de mètres dans un jardin.

La tempête, qui déjà, la veille, avait déraciné deux des grands ormeaux qui bordent le Chardonnet, en a jeté un troisième par terre. On ne se souvient guère d'avoir vu un ouragan s'abattre sur notre contrée avec une telle furie.

La Loire marque à peu près 4^m 55 à l'étiage. On ne peut préciser sa hauteur, les vagues soulevées ne cessant de se briser continuellement le long des piles du pont.

Jusqu'à ce moment, voici la seule dépêche qui nous soit parvenue du haut de la Loire:

« Orléans, 10 novembre, 11 heures du matin. — Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans, aujourd'hui, à partir de 3 heures du matin; il s'est élevé à 2 m. 78. — A 10 heures, même cote. »

OUVERTURE DE LA FACULTÉ DE DROIT D'ANGERS.

Le lundi, 15 novembre, à 10 heures, une messe du Saint-Esprit sera célébrée à la Cathédrale pour l'ouverture de la Faculté catholique de Droit.

La cérémonie sera présidée par Son Em. le cardinal-archevêque de Rennes, assisté de NN. SS. les évêques de Laval et du Mans. Après l'évangile, allocution par M^r l'évêque d'Angers.

M^r l'archevêque de Tours, retenu par les fêtes et neuvaine de saint Martin, et M^r l'évêque de Luçon, en voyage pour Rome, se feront représenter par leurs délégués.

Après le dernier évangile, M. le Recteur, M. le Doyen et MM. les Professeurs de la Faculté réciteront la profession de foi de Pie IV.

Te Deum et bénédiction donnée par Son Em. le cardinal-archevêque de Rennes.

Des places seront réservées au chœur pour MM. les ecclésiastiques de la ville et du diocèse.

Par décision ministérielle, M. Bourgeot, capitaine du génie de 1^{re} classe à Tours, passe à Angers.

M. Klipffel, capitaine de 1^{re} classe adjoint à M. le général Parmentier, directeur supérieur du génie à Tours, est désigné pour remplir les fonctions d'aide de camp auprès de cet officier général.

Les Compagnies des chemins de fer de la Vendée et d'Orléans sont autorisées à supprimer le tarif commun (E n° 118 Orléans; — 1 Vendée), pour le transport, à petite vitesse, du sel marin et du sel gemme en sacs, des Sables-d'Olonne à divers points du réseau de la Compagnie d'Orléans (Nantes, Ancenis, la Possonnière), etc.

Mardi soir, MM. les abonnés et les habitués du théâtre d'Angers ont été appelés à voter sur l'admission de M. Biron, premier ténor. Il a été reçu par 73 voix sur 85 votants.

Les courses de Tours, qui n'avaient plus lieu depuis plusieurs années, ont été reprises dimanche dernier sur l'hippodrome de Grand-Pré. Il y a eu beaucoup de monde, et la journée a été bonne.

Le lendemain, il y avait encore fête au champ de course de Tours: un tir aux pigeons avait attiré beaucoup de promeneurs. Voici ce que dit à ce sujet le *Messenger d'Indre-et-Loire*:

« Un grand nombre de pigeons ont été lâchés successivement et le tir a duré presque jusqu'au coucher du soleil.

» Dès que le pauvre oiseau sortant de la boîte qui le retenait captif s'élançait, croyant avoir recouvré sa liberté, il recevait une ou deux décharges; le plus souvent la mort l'atteignait ainsi au moment où il donnait les premiers coups d'aile. Parfois pourtant il échappait au plomb meurtrier et s'envoit éperdu, cherchant son salut dans l'espace ou dans les grands arbres voisins. Là, de nouveaux ennemis l'attendaient; une foule de chasseurs entouraient le Grand-Pré, et quelquefois une dizaine de nouveaux coups de feu étaient dirigés à la fois sur le malheureux pigeon.

» Plusieurs de ces pauvres oiseaux furent cependant assez heureux pour passer sains et saufs à travers tant d'ennemis et de dangers. On les voyait s'élever dans l'air et tourner longtemps avant de s'orienter et reprendre le chemin de leur pigeonier. On dit que les pigeons avaient été achetés en Belgique. A ce moment, la plupart de ceux

qui ont échappé à la mort ont probablement déjà regagné leur patrie; instinct merveilleux que leur donna la nature et qui ferait croire qu'ils ont reçu d'elle un sens de plus que nous. »

Mendicité en feignant des infirmités.

Un individu accusé de ce délit a comparu lundi dernier devant le tribunal correctionnel de Poitiers.

Nicolas Thillot n'est pas un de ces vulgaires mendiants comme il en défile chaque jour devant les tribunaux; il ne frappe pas aux portes et ne tend pas la main aux passants. Cependant il trouve moyen de recueillir d'abondantes aumônes. Le procédé qu'il emploie est des plus simples: Tout-à-coup, il s'affaisse dans la rue et donne bientôt tous les signes d'un homme qui va mourir. Immédiatement on s'empresse autour de lui; aux questions qu'on lui adresse, il ne répond pas, mais il se livre à toutes sortes de contorsions qui excitent la pitié; ainsi, il tire la langue démesurément, roule des yeux d'une façon effrayante et se prend la poitrine à deux mains comme s'il était en proie aux plus violentes coliques. On lui prodigue alors tous les soins que paraît nécessiter son état. On lui fait respirer des sels, on lui frotte les tempes, on lui enlève sa cravate pour lui permettre de mieux respirer. Au bout de quelques instants, le prévenu laisse échapper de ses lèvres mourantes ces mots qui sont bien de nature à émouvoir tous les cœurs:

« J'ai faim ! »

Chacun alors fouille dans sa poche et donne de l'argent, pendant que d'autres s'éloignent rapidement et reviennent bientôt avec du pain, du vin, de la viande. Le moribond ouvre alors de grands yeux, il se jette avec avidité sur la nourriture qu'on lui apporte; il ne mange pas, il dévore, et chacun se dit: « Ce malheureux n'avait pas, en vérité, mangé depuis longtemps ! »

Tel est le spectacle qu'offrait, le 8 octobre, le nommé Thillot aux habitants de la rue des Halles, à Poitiers. Ce jour-là, il avait reçu de diverses personnes une somme de 7 fr.

Le lendemain, le prévenu tombait encore d'inanition, mais dans un autre quartier de la ville; il renouvelait là la comédie de la veille et recevait une bonne somme d'argent. Un agent de police, témoin de la scène, conçut des doutes sur le genre de maladie de notre homme; il le laissa manger avec cette glotonnerie qu'on avait déjà remarquée, après quoi il l'amena au bureau de police.

Devant le tribunal, Thillot prétend qu'il est atteint d'une maladie que la science n'a pu jusqu'à ce jour combattre; cette maladie lui serait venue à la suite de la morsure d'un chien, circonstance qui l'entraînerait parfois à dire malgré lui des grossièretés aux agents de l'autorité.

Un médecin, dont le nom honorable et honoré était une autorité pour la justice, a déclaré, après un examen minutieux de sa personne, que le prévenu n'était point atteint de gastralgie comme il le prétendait.

Thillot a d'ailleurs toutes les apparences de la santé et de la vigueur.

Le prévenu a été condamné à 1 an et 1 jour d'emprisonnement.

Faits divers.

SAUVETAGE DU *Magenta*. — L'exploration du *Magenta* se poursuit activement. Le ministre de la marine, tout en félicitant le commandant Galiber de la noble pensée qu'il avait exprimée d'être chargé, avec son équipage, du sauvetage de son navire, n'a pas cru devoir accéder à ce désir. Il convient que des hommes spéciaux soient préposés à cette œuvre délicate, huit cents hommes formeraient d'ailleurs un personnel trop important pour ces travaux et ce sera la direction du port qui sera chargée, exclusivement, de cette mission. L'état-major et l'équipage du *Magenta* seront considérés comme débarqués de ce vaisseau à compter du 4^e novembre.

Le contre-amiral Lagé, ex-major général du port de Toulon, a été chargé, par le ministre de la marine, de faire l'enquête sur les causes qui ont déterminé la catastrophe du *Magenta*, ainsi que sur les moyens mis en usage pour la conjurer; on ne pouvait confier à de meilleures mains le soin d'une aussi délicate mission.

Quant au navire, on a pu constater, par un sabord du tribord avant, la présence d'un certain nombre de boulets intacts dans leur parc. Un plongeur s'étant glissé le long du mât de misaine jusqu'à une profondeur d'environ sept mètres, a constaté qu'à partir du grand panneau jusqu'à l'arrière, tout était brûlé et éparé.

C'est à peine si quelques pans de muraille, criblés d'éclats d'obus, sont restés par-ci, par-là, complètement calcinés avec leur cuirasse déseparée. Une caisse à poudre, brisée, a été découverte à une distance de cinq mètres du navire, elle contenait des éclats d'obus.

On annonce l'arrivée prochaine de M. Denayrouse, célèbre inventeur d'un système de scaphandre et d'une merveilleuse lampe sous-marine dont la puissance lumineuse éclaire un cercle d'un rayon de dix mètres. Cet ancien officier de marine viendra prêter le concours de sa spécialité à la Direction du port.

En attendant que les explorations du *Magenta* aient bien déterminé qu'il ne se trouve aucune épave dangereuse dans ses alentours, on a suspendu les essais au dynamomètre qui se faisaient dans son voisinage. C'est ainsi que les essais de cette nature, que devait faire le Japon, sont retardés jusqu'à nouvel ordre.

Contrairement à ce qu'on avait espéré et supposé d'abord, il y a eu mort d'hommes lors de l'explosion du *Magenta*. Il y a eu six victimes, les nommés Etienne, Le Bail, Basenet, Leduc, Gorphe et Hamon. Aucun des cadavres n'a encore été retrouvé.

A l'occasion d'une transformation que vient de subir l'*Opinion nationale*, cette feuille appelle l'attention sur les transformations diverses de la presse en France.

Voici le tableau de l'origine des journaux dans tous les pays d'Europe:

Le premier journal paru en France date de	
Belgique	1605
Allemagne	1605
Angleterre	1615
Hollande	1622
Espagne	1623
Suède	1626
Etats-Unis	1643
Autriche	1690
Russie	1700
Hongrie	1703
Norvège	1721
Grèce	1763
Turquie	1824
Servie	1825

Nous avons omis dans ce tableau l'Italie, qui, la première, a eu un journal en 1563.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

OU LE VRAI PARAÎT INVRAISEMBLABLE.

Voyez aux annonces Ville de Paris, emprunt 1875, rien n'est plus sérieux que cette combinaison. JOFFRE LA REPRÉSENTATION dans toutes les villes de France à un agent d'assurances ou à un secrétaire de mairie.

AVIS. — LA COLONIE DES INDES, RUE DE RIVOLI, 114, qui seule a le dépôt du véritable cachemire de l'Inde, pour robes et costumes, vient d'en recevoir un choix immense en uni, teintes nouvelles: ce tissu, souple et moelleux, coûte 7 fr. 25, 9 fr. 50, 11 fr. 80, et 14 fr. 35 en 125 de large. On en fait les plus jolies toilettes de la mode actuelle: tunique, polonoise, dolmans et costumes complets. Etant pure laine, il peut facilement se laver: avantage immense sur les cachemires ordinaires.

LA COLONIE DES INDES, maison de confiance, rue de Rivoli, 114, envoi échantillons et paquets FRANCO.

Le dernier numéro de l'*Univers illustré* présente un ensemble aussi varié qu'attrayant. Parmi les sujets que le crayon de ses dessinateurs a reproduits, nous citerons: le portrait de M. Buffet, vice-président du Conseil, et celui de sir Charles Wheatstone, l'illustre inventeur de la télégraphie électrique, qui vient de mourir à Paris; une cour martiale alphonisiste en Navarre; la réunion commémorative de la bataille de Balaklava, au palais Alexandra, à Londres; le type du nouveau timbre-poste français; l'incendie du vaisseau cuirassé le *Magenta*, dans la rade de Toulon; cinq tableaux du *Voyage dans la lune*, le grand succès qui fait courir tout Paris au théâtre de la Gaîté; la revue comique du mois, par Cham, douze gravures pleines de verve et d'esprit, etc. — Rébus, problème d'échecs.

Quant à la partie littéraire de l'*Univers illustré*, qui unit l'intérêt à la plus scrupuleuse moralité, sa réputation est depuis longtemps établie, et l'on peut dire qu'elle est à la hauteur de sa partie artistique.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'annonce que publie l'*Univers illustré*, au sujet de la NOUVELLE PRIME GRATUITE qu'il offre à ses abonnés, prime consistant en volumes élégamment cartonnés à l'anglaise, avec titre doré.

